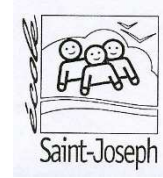




Règlement du périscolaire 2026-2027



Pour les parents

Le périscolaire est géré par l'OGEC et il est assuré par les aides maternelles de l'école.

- Le matin de 7h45 à 8h30 : Catherine MASSAIS
- Le soir de 16h40 à 18h30 : Valérie JAMINAIS et Alice LEDUC (jusqu'à 18h00)

Il se déroule dans la salle aux étoiles et éventuellement dans la classe des PS/MS si les enfants sont nombreux. Les élèves de CE1 au CM2 peuvent commencer leurs leçons de manière autonome ou en s'entraînant les uns les autres.

Le personnel en charge des enfants s'occupe de noter les horaires auxquels les enfants ont été accueillis. Vous trouverez les tarifs sur la feuille reçue dans le dossier d'inscription de début d'année.

Un enfant ne peut être laissé à une personne non signalée à l'école sur la fiche d'autorisations. En cas d'urgence, vous devrez envoyer un email avant 13h30 au secrétariat avec les informations nécessaires pour le personnel de l'école.

De manière générale, pour la garderie du soir, à partir du moment où le personnel a remis les enfants à l'adulte qui vient les chercher, celui-ci en a l'entière responsabilité, même dans la cour de l'école ou dans les sanitaires.

Les adultes qui gèrent l'accueil périscolaire pointent les enfants avec la douchette qui permet ensuite au logiciel d'éditer la facturation mensuelle.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration,

L'équipe éducative de l'école Saint-Joseph

Les membres de l'OGEC

Renseignements:

ecolesaintjosephsaintmarc@gmail.com

02.40.91.74.30



Règlement du périscolaire

2026-2027



Pour les enfants

Quand j'arrive au périscolaire :

- Je dépose mes affaires correctement.
- En fin de journée, je m'assois et prends mon goûter pendant que les aides maternelles accueillent les autres enfants
- Je choisis l'activité que j'ai envie de faire (dessin, coloriage, jeux,...) et je vais le demander aux aides maternelles.

Ce que je dois faire :

- Je partage les jeux avec les autres enfants.
- Quand j'ai fini, je range le jeu correctement.
- Je fais attention aux jeux (je ne monte pas sur les boîtes de jeux ou sur les jeux, si un feutre tombe par terre, je le ramasse).
- Quand je fais un joli dessin, je pense à bien reboucher les feutres et je les range.

Ce que je ne dois pas faire :

- Je ne cours pas à l'intérieur des bâtiments (dans la salle de classe ou dans la salle aux étoiles)
- Je ne jette pas les jeux
- Je ne crie pas
- Je ne me sers pas tout seul dans les placards, je demande à l'adulte
- Je fais attention à mon langage (pas de gros mots)
- Je n'embête pas les autres
- Je ne dessine pas par terre, sur les tables ou sur les chaises
- Je fais attention à ne pas gaspiller trop de papier

En cas de non-respect de ces règles de vie :

- * Si un enfant chahute ou a un comportement non respectueux, il sera averti trois fois avant d'être sanctionné : l'enfant sera alors placé ailleurs pour se calmer ou réfléchir.
- * Si ce genre de comportement est fréquent et récurrent, le chef d'établissement sera averti et un mot sera communiqué aux parents pour les informer de l'attitude de leur enfant au périscolaire. Une sanction pourra être mise en place en fonction du manquement au règlement. Le chef d'établissement peut être amené à prononcer une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant au périscolaire.